FRC 9 13300

LA TABLE D'HOTE A PROVINS, OU LA CROISÉE DES DILIGENCES,

Dialogue politico-tragi-comique, par l'Auteur du DINÉ DU GRENADIER, *A* BREST.

Dans tous les tems l'homme eſt enfant ;
On ne l'inſtruit qu'en l'amuſant.

A PARIS,

Et ſe trouve chez tous les marchands de nouveautés.

1792.

Case FRC 18561

THE NEWBERRY LIBRARY

ACTEURS.

M. RISSOLE, fils d'un pâtissier, proche la halle, volontaire de l'armée de Gonesse, retournant à Paris.

Madame COCASSE, marchande à la halle de Paris, allant à l'emplette.

Madame LEDRU, autre marchande à la halle, voyageant avec Madame Cocasse, & ayant ainsi qu'elle la volubilité & l'accent du langage de la halle.

M. DE FORDAC, officier, chevalier de Saint-Louis, homme instruit, ayant déjà voyagé deux jours dans la diligence avec mesdames Cocasse & Ledru.

BONGRAIN, laboureur à quatre lieues de Provins, étant venu avec sa fille, âgée de seize ans, prendre la diligence pour aller à Paris.

Nota. *Bongrain parle lentement, avec bonhomie, & l'accent des gens de la campagne.*

La scène est à Provins, dans la salle à manger de l'auberge, de laquelle on voit, par une porte vitrée, ce qui se passe à la cuisine.

LA TABLE D'HOTE A PROVINS, OU LA CROISÉE DES DILIGENCES.

La cloche ſonne pour le dîné.

Madame COCASSE.

ALLONS vîte, haut le gigot, commere, v'là le branlegueule qui parle, l'fricot n'eſt pas com ces m'ameſelles d'la rue St.-Honoré, y n'eſt pas toujou chau.

Madame LEDRU.

Pargué! c'eſt ben mon avis, on ne m'a lâché ce matin qu'une goutte d'paf, javons une faim d'enragé, un appétit de député, & mon ventre croit que le diable a emporté mes dents.

Ils entrent dans la ſalle à manger.

M. DE FORDAC.

Allons, mes compagnes de voyage, on

vous attend, j'ai cru parbleu que vous nous faisiez faux bond.

Madame COCASSE.

J'nons garde, j'arrivons ben vîte : mais assisez-vous donc, messieurs, que tout se rafroidit. *En regardant le volontaire* Eh mais ! je n'avons pas les ébarluettes ; c'est, guieux me pardonne, l'cousin Rissole avec une fuette en manière de guerre.

M. RISSOLE.

Oui, cousine, c'est moi-même ; je viens de l'armée, & je retourne à Paris passer le carnaval auprès de mon cher père & de ma chère mère.

M. DE FORDAC.

Je ne croyois pas que dans ce moment on obtenoit des congés : je connois des officiers qui, pour les affaires les plus pressantes, n'ont pas pu en avoir de quinze jours.

M. RISSOLE.

On ne m'en a point donné non plus, & je n'en ai point demandé ; mais je ne suis pas volontaire pour être esclave des autres : ceux que ça amuse, à la bonne heure ; pour moi, j'aime mieux passer le reste de l'hiver à Paris, que de me geler à monter des gardes, & à abymer mes habits dans la boue.

M. DE FORDAC.

Oh ! c'eſt vrai, c'eſt vrai ; je n'avois pas d'abord fait attention aux raiſons que vous me dites.

Madame LEDRU.

Et ſi pendant ce tems-là les Autrichiens arrivent ?

M. RISSOLE.

Bath ! les Autrichiens : eſt-ce qu'on ſe bat en hiver, dite donc ? Eh puis ! dame, tant pis pour eux ; je ne ſuis pas fait pour les attendre ; quand j'ai bien voulu me faire ſoldat pour partir, j'ai cru que tout étoit prêt, qu'on leur avoit donné rendez-vous, que c'étoit l'affaire de quinze jours, qu'on s'en reviendroit avant le mauvais tems : voilà les rois paſſés, ma chère mère eſt là qui ſe déſole : depuis ſix mois que je fais la guerre, elle a eu des peurs horribles ; mais je lui ai toujours bien mandé que je n'étois pas tué, & que je m'étois bien tiré de toutes les affaires.

Madame COCASSE.

Mais, couſin Riſſole, eſt-ce que vous auriez eu des dangers ?

M. RISSOLE.

Comment des dangers, madame Cocaſſe, des dangers ! mais tous les jours : vous ne

ſavez donc pas qu'il nous a fallu batailler à à chaque inſtant pour remettre l'ordre.

Madame LEDRU.

Ah bonguieux ! j'navons jamais ſu un mot de toutes ces tueries : contez-nous donc un peu ça, M. Riſſole, ſi vous plaît.

M. RISSOLE.

C'eſt qu'il faudroit une fière mémoire pour ranger ça comme y convient. D'abord, en premier lieu, quand nous ſavions des femmes qui n'alloient pas à la meſſe des prêtres de la nation, nous les traînions à l'égliſe par les pieds & par la tête ; falloit qu'elles marchent. Une fois, moi qui vous parle, je ſuis entré tout ſeul, avec deux de mes camarades, dans une maiſon où une femme avoit l'inſolence de reſter à la fenêtre pendant les vêpres du dimanche. La porte étoit fermée, je l'enfonce ; je ſaute aux cheveux de la femme, & je la renverſe du premier coup. Voilà t'y pas qu'une coquine de ſervante me court après avec une broche qui étoit bien longue comme nos trois ſabres ; je n'avois pas envie d'être enfilé comme un cochon de lait, je décampi vîte, & je fis bien, car elle me fit un trou dans mon habit, droit au milieu de la conſtitution ; le voilà encore pour le dire.

M. DE FORDAC.

Eſt-ce que vous n'auriez pas pu vous diſpenſer d'enfoncer cette porte pour contraindre ces femmes d'aller à l'égliſe : il me ſemble que vous violiez en même-tems les loix de la ſûreté & de la liberté.

M. RISSOLE.

Pardi, monſieur, ce n'eſt pas par plaiſir que nous faiſions cela ; c'eſt par ordre : quand nous arrivions dans un endroit, eſt-ce que les bons patriotes & les prêtres de la nation ne nous diſoient pas tout de ſuite ce qu'il falloit faire pour le bien du pays.

M. DE FORDAC.

C'eſt différent, je n'ai pas bien préſentes les ordonnances militaires d'aujourd'hui.

M. RISSOLE.

Ah ! une fois, monſieur, nous avons bien ri, il faut convenir auſſi que cela étoit bien drôle ; c'étoit une jeune fille que nous menâmes comme ça à l'égliſe dans un village ; elle ſe démenoit comme un ſerpent ; ſi nous n'avions pas été quatre pour la tenir, elle nous auroit déviſagés. En entrant à l'égliſe, nous l'attachâmes par deſſous les bras à la corde de la cloche, & enſuite nous ſonnâmes ; c'étoit comique : cette fille montoit juſqu'à

la voûte ; & ensuite redescendoit ; elle jettoit des cris horribles : ah ! elle a eu une fière peur, elle s'en ressouviendra long-tems.

BONGRAIN.

Moi je dis qu'elle l'avont déjà oublié. Je passis dans le village quatre jours après ; on venoit de l'enterrer, attendu qu'elle étoit morte des tappins qu'elle s'étoit baillés à la tête, quand vous la vambiez.

M. RISSOLE.

En arrivant dans un endroit, nous apprîmes que le seigneur du château étoit un aristocrats, qu'il avoit des provisions de boulets & de canons, à cette fin de faire une contre-révolution. On envoie un détachement pour faire la visite ; je tombai de service. Nous fûmes la nuit, & nous comptions entrer par surprise ; mais deux maudits chiens faisoient un tapage à réveiller l'enfer ; ils reçurent bien vingt coups de fusil avant de se taire : malheureusement le seigneur n'y étoit pas, on lui eût fait un mauvais parti ; la femme, le fils & la fille le sauvèrent, mais on les rattrapa ; on rossa bien la mère, on cassa les jambes au fils, pour lui apprendre à courir, & on empêcha la fille de mourir vierge.

BONGRAIN.

Et aviont t'y ben de ces canons & de ces boulets ?

M. RISSOLE.

Nous avons cherché par-tout, il n'y a pas un tonneau dont nous n'ayions vu l'âme, nous n'avons rien pu trouver : ils étoient, sans doute, cachés dans quelques souterreins secrets, car bien sûrement il y en avoit, puisque les patriotes & le curé conformiste les avoient vu amener pendant la nuit.

Madame COCASSE.

Mais dite-donc es-ce que vous écoutez encor tous ces feseux de contes ! s'y vous disiont d'vous faire châtrer pou mieux faire l'zenfans, j'croyions, guieux me pardonne, que vous l'feriez : ne nous aviont-y pas dit t'une fois que les aristocrats vouliont faire sauter la Seine, & qu'ils aviont fait un chemin pa dessous terre encore pour zarriver en poste d'pis Coblents aux Thuileries ? Eh ben ça n'étiont pas vrai & c'étoit pou nous fâcher qu'y disiont tout ça.

M. RISSOLE.

Mon Dieu, cousine, vous ne savez pas jusqu'où les aristocrats portent le fanatisme de la chose ; nous avons vu cela dans nos

voyages : dans une ville des religieuses n'avoient-elles pas l'audace de refuser pour aumônier des prêtres de la nation ! eh bien nous y sommes entrés & nous les avons fouettées de la belle manière. Dans d'autres endroits où nous apprenions qu'il n'y avoit que de mauvais patriotes, nous avons été forcés, pour les corriger, d'agir de force, d'ouvrir leurs caves, leurs greniers, de tuer leurs poules.

M. DE FORDAC.

C'est-à-dire, que pour leur apprendre à vivre, vous les avez mis dans le cas de mourir de faim.

BONGRAIN.

Je nous ressouvenons ben de votre passage; c'est droit cheux nous que la sarabande est arrivée, javons cette obligation à un gueux de moine qu'est venu chasser notre curé, & débauché toutes les filles du village, mais y ne s'en fichera pas toujours, & je lui ont baillé ce matin une rincée qui ne lui a coûté que de prendre.

Madame LEDRU.

Pargué, monsieur, l'soldat, vous avez fait la t'une belle guerre, l'diable me roue si en

vous entendant j'on cru qu'on racontoit la rilation d'la bande de Mandrin.

M. RISSOLE.

Mais vous ne faites pas attention, madame Ledru, que ſans ces précautions la loi civile du clergé manqueroit.

Madame LEDRU.

Parbleu ! ſi c'eſt une gueuſe de loi, tant-pis pour elle. Faut voir not paroiſſe qu'autrefois c'étoit ſi beau, qu'l'office ſe feſoit ſi ben, qu'aujourd'hui y vous ont flanqué à la place des braves gens, un tas de grigoux que ça fait peur, & pis c'chœur encor qu'eſt rempli d'une crapulitée qu'on s'croit dans l'égliſe d'Bicêtre : on me torderoit le col plutôt que d'me faire allé zentendre bougonner c'toffice à ces mâtins de fermenteux, qui n'ſont que des ſacs à vins, des piliers d'bordels & d'cabarets.

Madame COCASSE.

Vraiment c'eſt une ripopée d'chiens qui n'ia rien de pareil ; laute jour ce gros jouflu de moine, qu'eſt maſqué en curé, fut mandé pour confeſſer la femme de M. Mélange, marchand de vin, qui venoit de tumber en ſicope : voulut t'y pas batifoler la ſervante qu'il truvît dans l'allée : c'eſt une vivante,

guieux merci, tu la connois ; alle l'y flanquit un moule de gand ſu l'œil qui vit les anges, & y décampi ſans ſunger à ſon abſolution.

Madame LEDRU.

Et cet autre que j'trouvîmes à la guinguette qu'avoit tant bu avec ce grand eſcogrif, l'entreteneux d'la Roſette qu'il tumbit droit ſous la table, qu'on fut obligé de l'prendre pa les quate pattes pour le flanquer ſu zun lit.

Madame COCASSE.

Et l'vicaire don d'not paroiſſe, qu'on menit jeudi dernier cheu le juge d'appaiſement : feſoit y pas la p'tite bouche pou payer l'enfant qu'il avoit planté zà la Margot, diſant com ça qu'y n'étiont pas ſeul. Queu chien d'raiſon ! pourquoi tâtoit-y la ſauce s'y n'vouloit pas payer l'façon ?

M. RISSOLE.

Mais, couſine, cependant les choix ne ſe font pas comme autrefois par le deſpotiſme, ce ſont meſſieurs les électeurs qui donnent à chaque paroiſſe les ſujets qui conviennent le mieux, & ſûrement on ne peut pas s'en plaindre.

Madame COCASSE.

Vraiment c'eſt ben dit, des tailleurs, des perruquiers, d'zépiciers, d'zapoticaires, des

payſans, v'la d'biaux jugeurs pou juger d'la judicature qui fau za un curé; & pis quoi qu'on dit encor d'zuguenots, des juifs, des procureurs, d'zavocats, tas d'foutu gueux qui font tout pou d'largent, qu'ça vous rançonne l'pauvre monde; v'la t'une belle ſacrée muſique pour batir zun évêque!

BONGRAIN.

Pour moi, madame Cocaſſe, je n'on garde de vous daimentir, c'eſt parler comme la vérité de la choſe, je ſommes électeur; eh ben, cependant je n'avons jamais ſu le nom de ceux que javons nommés: je ſommes allé à la bonne franquette en voulant tout pou le bien. Ces monſieux du département & du crub nous diſiont com çà: faut nommer ſticy, faut nommer ſtilà, c'eſt pou le mieux; mais ma foi javons ben vu par après que jétions trompés & que j'avions baillé dans la boſſe.

Madame COCASSE.

Et pis tous ces fermenteux n'ſont-y pas voleurs com des diſtricts? es-ce qui n'prenont pas le ben d'zautres? es-ce que not paroiſſe n'étiont pas la femme d'not curé, dite donc?

M. RISSOLE.

Votre curé doit s'imputer de n'avoir pas voulu faire le ſerment.

Madame COCASSE.

Belle gueuſe d'raiſon ; es-ce qu'y pouvions jurer de s'ficher du pape, & de nêtre pû d'ſa croyance. Si leux gueules les aviont conduit, com ces tas d'mâtins que les ont chaſſés, y zauriont juré com eux en mettant la main ſu leux ventres.

M. RISSOLE.

Vous ne faite pas attention, couſine, que votre curé étoit fonctionnaire public, & que la loi étoit en droit d'exiger ce ſerment de ſa part.

Madame COCASSE.

Ma foi, couſin, tu raiſonne com une conſtitution avec tes fonctionnaires publics; faut don faire juré c'gueux d'ſerment à toutes ces mameſelles des rues tir-boudin & du pélican? es-ce qu'elles n'ſont pas fonctionnaires publics auſſi?

M. RISSOLE.

Je ne conçois pas, madame Cocaſſe, pourquoi vous prenez plaiſir à dénigrer la conſtitution.

Madame COCASSE.

C'eſt domage! j'avons grand tort; c'te mameſelle conſtitution eſt vraiment un p'ti

bijou. Ah ! y faudroit l'y récurer pu d'un trou pou la rendre capable d'aller son train.

M. RISSOLE.

Vous m'étonnez, cousine, est-ce qu'à Paris tout ne va pas bien ?

Madame COCASSE.

Ah oui, tout va ben ! on a mis la charette devant les bœufs, les ânes menent les muniers, les soldats commandent les officiers, les petits marchent su les grands, les quinse-vingts conduisent ceux qu'ont des yeux, l'diable est au fond des bourses, la misère à califourchon su l'pauvre monde, & bentôt nous n'aurons pu d'pain.

Madame LEDRU.

Autrefois en travaillant on gagnoit queuque chose ; aujourd'hui pu d'travail & pu d'argent, faut s'mettre à genoux devant zun écu com si c'étiont les reliques d'la bonne Geneviève : pa dessus ça la cote triplée, la patente, l'mobilier, l'foncier, le diable qui les estringole : ah ! on a ben raison de dire, quand on est ben on s'y tient, qui cherche le mieux trouve pis, c'est ce qui est arrivé, & on n'est pas au bout encore, le venin est à la queue.

BONGRAIN.

J'avons cependant une portée de manigan-

ceux, j'avons quarante-quatre mille municipalités, cinq ou six cent mille officiers municipaux, quatre ou cinq mille districts, quatre-vingt-trois départemens, sept cent députés à l'assemblée nationale; mais peut-être qui faut encore queuques fournées de procureurs spéciaux.

Madame COCASSE.

Ah ! oui, c'est ben dit, faut doubler le nombre d'ces patricoteux qui nous grugent jusqu'à la moële, emportent nos écus, mettent la clef sous la chatiere, & nous laissent dans le margouilli, tire t'en Pierre..... ah ! quand on a volé l'tier & l'quart, j'l'on dit tout d'abord, ça n'est pas bien, ça tournera mal : j'on deviné ; bien d'autrui ne profite pas ; ce qui vient par la flutte, s'en va par l'tambour, & quand on confie ses affaires à des gueux, y font les leurs aux dépens des vôtres ; aussi on auroit plutôt fait de compter ceux qui ons gagné, que ceux qui sont ruinés, & leurs comptes bleux n'renflent pas la viande dans le pot ; ce sont des comptes à mourir de faim.

M. DE FORDAC.

Madame Cocasse a grande raison ; des milliers de maîtres ne peuvent s'entendre, & ne font

sont que des bévues. Autrefois la France n'étoit qu'une même famille, soumise à un même père ; chacun lui obéissoit pour le bien de tout le monde, & il en résultoit que quelques grands que fussent les malheurs d'une province, ils étoient sur-le-champ réparés par les secours que lui fourniſſoient les autres.

Autrefois, par exemple, lorsque le lieutenant de police de Paris s'appercevoit que le blé devenoit rare, que le pain renchérissoit, que le peuple pouvoit avoir des inquiétudes sur sa subsistance, sur-le-champ il en instruisoit le ministre, qui, écrivant aux intendans des différentes provinces, connoissoit au moment les secours qu'elles pouvoient procurer : si aucune province n'avoit de superflu, alors le monarque écrivoit aux rois ses voisins, les prioit de lui laisser acheter dans leurs états du blé pour ses enfans, en leur promettant les mêmes secours, quand ils en manqueroient. C'est de cette maniere qu'en 1789 il en acheta pour cinquante millions en Sicile, en Angleterre, en Espagne & jusqu'en Amérique.

M. Rissole.

Rien n'empêche qu'aujourd'hui la même chose arrive.

M. DE FORDAC.

Tout s'y oppose, monsieur, le roi n'est plus le maître de secourir ses enfans ; il n'a plus d'intendans à ses ordres ; le royaume se trouve haché en quatre-vingt-trois départemens qui ne se concertent point entr'eux, & qui forment autant de principautés isolées. Il y a plus, quand les administrateurs des départemens voudroient s'entendre, ils n'en seroient pas les maîtres ; leurs volontés essuyeroient des obstacles de la part des administrateurs de districts, des municipalités, des habitans qui sont maîtres aussi, parce qu'ils ont des fusils : chacun voudroit savoir les raisons qui feroient sortir d'un département un convoi de blé ; ce seroient des réclamations, des procès-verbaux, des oppositions de toute part ; & le peuple de la province qui attendroit ce secours, seroit mort de faim, avant que les *si*, que les *mais* de la multitude des maîtres eussent été finis. Tout cela prouve qu'il n'y a qu'un bon roi qui puisse faire le bonheur de ses sujets, & tout continuera d'aller de mal en pis, tant que les Français égarés n'auront pas reconnu cette grande vérité.

Madame LEDRU

Queu maudite manigance aussi d'avoir mis en chair à pâté les provinces, & pourquoi encor aviont-y donné à ces dipartemens des noms de rivieres putôt que des noms d'saints ?

BONGRAIN.

Ma foi m'est avis que c'est pour nous dire qu'ils aviont champé la nation à liau.

M. RISSOLE.

C'est voir les choses trop en noir : le tems d'une révolution est toujours orageux : mais du moment qu'elle a eu pour effet de procurer la félicité publique, nous devons la bénir.

M. DE FORDAC.

Oui, si le bien général en résulte, cette image consolante doit tarir nos larmes, & cicatriser nos blessures : mais si nos maux ne sont que les avant-coureurs de plus grands maux, si nos pertes ne sont que le prélude de celles qui nous attendent, si le gouvernement qu'on donne aux Français n'offre qu'un colosse sans base que le premier vent du nord va renverser, s'il ne présente qu'une machine à mille rouages qui tous se choquent, s'embarrassent & se détruisent, si tous les canaux qui vivifioient le corps politique, sont taris & desséchés, si la main bienfaisante qui entre-

tenoit l'harmonie entre les parties de ce corps, se trouve paralysée & impuissante ; si enfin on n'apperçoit plus de mouvemens que dans des bêtes féroces, qui attachées encore au cadavre de l'empire, en sucent impitoyablement les membres décharnés & sanglans, où trouver cette félicité, quand il ne reste que l'alternative des angoisses de la mort, ou des convulsions du désespoir ?

M. RISSOLE.

Monsieur, je ne vois rien en France qui approche de ce que vous dites.

M. DE FORDAC.

Soyons de bonne foi, & examinons en peu de mots dans quel état se trouve tout ce qui, depuis 14 siècles, avoit donné à la France une existence glorieuse.

La religion, qui étoit la premiere base de l'empire Français, n'existe plus ; l'athéisme a démoli ses temples, renversé ses autels, livré ses prêtres dépouillés & avilis à toute la fureur des persécutions : la justice, chassée de son sanctuaire, a fui avec les magistrats, dépositaires des loix. La noblesse, cet arbre antique, qui pendant tant de siècles avoit protégé & défendu la tige des Bourbons, aujourd'hui attaquée jusques dans ses racines ;

a vu ses propriétés livrées aux flammes, & ses enfans périr sous le fer d'assassins soudoyés. Le trône, tiraillé par des factions qui s'en disputent les débris, ne présente qu'un monarque abreuvé d'opprobres, chargé de chaînes, & dont le phénomène de l'existence ne s'explique, que parce que des scélérats, également puissans, se disputent la gloire & la maniere de l'abattre. Nos colonies, cette source féconde de richesses, livrées aux folies meurtrières des philantropes, n'offrent plus que des monceaux de cendres arrosées du sang de leurs malheureux habitans. La plus fausse comme la plus vile des monnoies, a remplacé ces fleuves vivifians qui portoient des flots d'or & d'argent dans toutes les parties du royaume. Le commerce, frappé dans toutes ses branches, voit ses travaux suspendus, ses atteliers fermés, ses correspondances évanouies. Les nations étrangères, effrayées de notre position, élèvent entr'elles & nous des murs d'airain pour se garantir de la peste qui nous dévore; & la France, déchirée & sanglante, demande au ciel un Thésée pour la délivrer des monstres qui l'infectent.

Madame LEDRU.

Oh ! on voit ben que monsieur est r'tort

dans l'capablement ; c'eſt droit tout juſte ce qu'eſt zarrivé ; ces chiens d'endormeux ont tout fricaſſé, y zont avalé l'zevêchés, les cathédrales, les cloches, on za que des chiffons en magnière d'écus que ſont déjà agoniſés à moitié, & quand vous en donnez au monde, y ſemble qu'vous leux flanquiez une ſottiſe au nez.

Madame COCASSE.

N'y a pu de *ſi* ni de *mais*, c'eſt tems qu'ça finiſſe ; ſi dam juſtice alliont ſon train, y a long-tems que les perroquets à foin qu'ont fait ces patricotages là ſerions dans l'ſaloir de Sanſon ; mais tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin alle s'emplit, & j'eſperons ben queuques jours qu'y feront tapiſſerie à la grêve.

BONGRAIN.

Jons un doute Mme. Cocaſſe que vous êtes bouté dans la face de Noſtradamus.

M. RISSOLE.

Mais c'eſt déclamer ſans ſujet : on a ſupprimé beaucoup de droits ſeigneuriaux, & le peuple des campagnes doit ſûrement être heureux.

BONGRAIN.

Jarni goi ! heureux, je ne le ſons, morbleu, que dans leux biaux discours & dans leux menſonges d'écrits ; depis que la France eſt en France, jamais je n'ont été ſi accablé, je

je payons le double de piû qu'autrefois, & je n'avois aucun moyen de gagner, s'tes monſieux de l'aſſemblée ont pris pour eux les écus & les bonnes places, & pis nous ont baillé le papier & les paroles. Y feſont dire à la gafette que je ſons t'heureux : biaux bougre de partage de Mongomery. Ah! je ne ſons pû étonné qu'y ſe battront tant pour aller à Paris.

M. RISSOLE.

Mais vous avez droit à toutes ces places comme eux.

BONGRAIN.

Eh ben ce droit-là ſera toujou tort; c'eſt parguille ben pour nous que le four chauffe. Es-ce que tout n'eſt pas manigancé quand jarivons ? es-ce que s'tes monſieux du crub n'ont pas déjà agrippé la nomination ? je n'allons que pou dire *amen* quand lieau benite eſt faite, & on nous fait champer un moi par an à manger ce que je n'avons pas, comme ſi je n'avions pas aſſez à faire de bailer du pain à nos femmes & nos enfans.

M. RISSOLE.

Je trouve que c'eſt déjà un très-grand bonheur pour le peuple que de nommer ſes adminiſtrateurs.

M. DE FORDAC.

Vous êtes dans l'erreur, monsieur, le bonheur du peuple lui interdit ces choix ; tout est perdu pour lui, si ces choix sont mauvais, & ils ne peuvent être bons qu'en supposant dans ceux qui choisissent des connoissances, une expérience, un tact qui ne peuvent être le partage de la multitude ; aussi que résulte-t-il de ce renversement d'idées ? le cordonnier veut faire le municipal, le perruquier le juge, l'avocat le financier, le marchand le soldat, le médecin, le capitaine, pere Duchêne le législateur, & la France périt.

Madame COCASSE.

Ah ! pargué, c'est parlé com l'écriture d'un livre, ça me rappellont s'ti médecin bâtard d'mons Mathieu, doneux d'eau-benite à St. Eustache, qu'est l'capitaine d'not homme, quand je l'voyons y m'chatouille les p'tis boyaux : avec son gros coupet cardé, il a l'air du rhinoceros d'la ménagerie.

M. RISSOLE.

Mais est-ce que vous comptez pour rien la liberté & l'égalité que nous devons à la constitution ? ce bien seul doit dédommager de tout, il est inappréciable.

BONGRAIN.

Ah oui ; je ſons libres de monter la garde et de mourir de faim : je ſons égaux de s'tes monſieux du crub quand y ſe batton pou avoir nos voix ; mais que jaillions au département ou au diſtrict, je ne ſons plus que des chiens, & y zont pu de glorieuſeté que des pans. Ah ! j'en revenons toujou à dire qui a pu de profit à entretenir des maîtres gras que d'en avoir chaque année des millaſſes de maigres à engraiſſer.

M. RISSOLE.

Vous auriez tort de dire cela de ces meſſieurs du club.

Madame COCASSE.

Ces meſſieux du crub n'ſont-y pas le ramaſſé de ces républicoquins ? ce ſont des creuſets à malédiction : y ſemble qu'lenfer ſoit en penſion dans leux chiennes d'âmes pourries.

M. RISSOLE.

Vous ne ſongez pas, couſine, qu'ils ſont les vrais amis de la conſtitution.

Madame COCASSE.

Belle gueuſe d'amiquié. Y ſont l'za mis d'la conſtitution com y l'ſont d'une catin ; c'eſt pou en accrocher queuque choſe.

BONGRAIN.

C'eſt tout comme à l'endroit de mon cochon que j'avions tué ; tant que javons eu du boudin y ſont venu en manger ; quand il a été parti, crac y zont décampé, jon bin vu qui n'étiont que les amis d'mon cochon ; mafi l'proverbe n'eſt pas faux, rien d'pu rare qu'un bon ami, qu'une bonne femme, qu'un bon melon.

M. RISSOLE.

Si vous entendiez parler ces meſſieux, vous vous verriez bien que vous vous trompez, & que ce ſont de véritables patriotes.

Madame COCASSE.

Si j'les entendons pas, j'les voyons faire, c'eſt ben mieux : n'eſt-ce pas ces gredins d'patriotes qu'ont zavalé les louis avec les gros aſſignats, qu'avont pris l'zecus avec les papiers de cinquante livres, qu'avont manigancé les pieces d'douze ſous, & les gros ſous avec leux mâtins d'billets d'confiance, qu'y a pu d'ſix mois que j'nont vu trente ſous ? J'voudrois qu'les verroux d'lenfert leux ſerviont d'boutons d'culotte.

Madame LEDRU.

N'y a ren de pu vrai qu'ça : c'eſt ces têtes creuſes de patriotes qu'ſont cauſe que tout

eſt cher en diable, qu'une rôtie pour ma mere qu'étoit malade au ſucre, ma coûté quinze ſous. N'on-je pas vu ce patriote Zandré, après avoir zouſpillé nos écus à l'aſſemblée nationale, qui s'eſt fait marchand zeſpicier, à cette fin d'avoir tout le ſucre d'Paris pou l'vendre trois livres? Ah! avons débutiné ſa boutique l'aute jour d'une belle magniere, javons mis ſon bougre de patriotiſme en canelle, & j'avons vendu ſur la place ſon ſucre à vingt ſous, qu'étoit bin peſé encore. On dit com'ça qu'il eſt allé s'cacher cheux un juif d'province, mais n'a qu'à revenir on équipera ſon cuir bouilli.

M. RISSOLE.

Mais, meſdames, vous vous fâchez toujours: je ne prétends pas approuver les ſottiſes que quelques-uns ont pu faire, je dis ſeulement que parmi les amis de la conſtitution, il y a beaucoup d'honnêtes gens.

Madame COCASSE.

Et moi j'dis que non, c'eſt com' dans la bande d'Cartouche, les honnêtes gens n'ſont pas fort honnêtes: eh pis quoi! n'eſt-ce pas s'te ripopé d'chien qu'ont chaſſé tous ces nobles, tous ces braves gens qui faiſiont tant de charités, qui occupiont les ouvriers, que

tout le monde vivoit zautour d'eux ? C'eſt que ça feigne l'âme de n'pu voir que des jardins à poux & des greniers a puces.

M. RISSOLE.

Si on a détruit la nobleſſe, queſque cela vous fait, couſine ? aſſurément vous n'êtes pas noble.

Madame COCASSE.

J'vous dis que ci, quand ma mere m'ont fait, alle avoit l'nez tourné du côté d'un château. Eh pis voyez-donc queuque ça me fait, es-ce que ces grands ſeigneurs ne dépenſiont pas cent-mille francs, & plus ? es-ce que pour quatre ſous j'nachetions pas t'auprès du ſuiſſe d'la viande pour nourir mon ménage ? s'y ne ſont pu qu'des grigoux com s'te ripopée d'patriotes, y cacheront leux argent, y t'auront gros com mon poing d'viande qui fera dix lieux dans leux marmites, eh pis va-t-en dame Cocaſſe zen acheté pour tes quate ſous ; j'ten fouti minette, zon t'en flanquera zau bout d'une fourche.

M. RISSOLE.

Pourquoi eſt-ce que les gens riches s'en ſont allés, voilà ce qui a fait le mal ; mais ce ſont des ariſtocrats qui ne cherchent que la ruine de la nation.

Madame COCASSE.

Que l'diable te savonne avec tes aristocrats ; faut-y pas t'encor que tous ces braves gens vous disiont grand mercy, & qu'ils tendiont l'col pour se le faire couper ? Non d'un chien, quand j'entendons ces enfileries-là, jons besoin de tout mon tranquille pour m'empêcher d'jurer. C'est tout comme quand y osont dire du mal du roi notre sire, à qui parguez on ne peut reprocher que d'être ben cent fois trop bon.

M. RISSOLE.

Ah ! oui trop bon ; comme le sont tous les rois. Vous n'avez donc pas lu les étrennes de M. Prud'hom à Louis XVI, & les crimes des rois & des reines ? imaginez-vous que ça fait un livre qui est bien gros comme une semaine sainte.

M. DE FORDAC.

Comment, monsieur, vous applaudissez à des horreurs qui ont ulcéré l'âme de tous les Français ; qui ont révolté jusqu'aux factieux. Vous approuvez des infamies qui seules suffisent pour démontrer toute la turpitude du gouvernement qu'on nous donne, & l'impossibilité qu'il subsiste.

Vous faites une constitution, & vous ne commandez pas le respect pour celui que vous

chargez de la faire exécuter ; que dis-je, du respect ! vous permettez qu'on le flétrisse, qu'on le couvre d'opprobres. Vous avez senti la nécessité d'un roi, vous avez mis la puissance publique dans ses mains, & vous détruisez son autorité, en l'aviliſſant aux yeux du peuple qu'elle doit protéger & défendre. Que diriez-vous de vos enfans, si, en même-tems qu'ils vous reconnoîtroient pour leur père, ils vous traînoient dans la boue, & vous montroient aux passans comme un objet de dérision & d'insulte. La tranquillité dont jouissent les infâmes auteurs de ces écrits, & d'une foule d'autres, prouve que nous vivons dans l'anarchie la plus complète ; que les autorités constituées sont sans force, ou, ce qui est plus affreux, qu'elles sont complices de la scélératesse qui les a dictés.

BONGRAIN.

Mais, n'y a que deux ans que j'on fait connoissance avec les maniganceux de l'assemblée des départemens, des distrits & des crubs, mais je gagerions ben que si on mettoit en ligne d'écriture tous les boucans qui zon faits, y en auroit au moins pou un missel.

M. RISSOLE.

Malgré tout cela, si on m'en croyoit, on

arrangeroit si bien les aristocrats qui restent, que cela apprendroit à vivre à ceux qui s'en sont allés.

M. DE FORDAC.

Vous indiquez là, monsieur, des mesures bien peu capables de réparer le mal dont vous vous plaignez; la sûreté personnelle, l'amour du repos & de la tranquillité sont des biens supérieurs à l'attachement qu'on peut avoir pour la propriété la plus légitime. Il est impossible, dès-lors que l'émigration cesse avec le nouvel ordre de choses: eh! comment pourroit-on se promettre sûreté & repos en vivant au milieu des crimes, des souffrances, des malheurs, de tous les attentats dont la force publique peut se rendre coupable quand elle est dans les mains de l'iniquité? Il n'est qu'un seul moyen de parer à l'accroissement de l'émigration: c'est de la part de chaque municipalité, de maintenir l'ordre, de faire punir avec sévérité ceux qui le troublent; d'inviter enfin les Français émigrés à rentrer dans leurs foyers, en leur promettant *sûreté, protection et justice.*

Madame LEDRU.

Vraiment faut zentendre ces va-nu-pieds du manége, qui viennent de je ne sais où, qui

ſont jé ne ſais qui, flanquer des ſottiſes à nos princes & à nos ſeigneurs, parce qu'y n'voulont pas ſe laiſſer mâtiner par de pareils gredins. Mort non de ma vie, je n'ſuis rien moi; mais ſi m'en diſiont l'quart, je leux ferions des guêtres d'la peau d'leux muzeaux.

BONGRAIN.

Cépendant, j'avons appris par le père Duchêne qu'y ſeſiont beau voir s'tes monſieux de l'aſſemblée.

Madame COCASSE *avec grande volubilité.*

Ah! oui, ah! c'eſt zune choſe à voir; l'diable me roue ſi jamais dans l'enfert y s'eſt fait un tel ſabat. *Primo* d'abord, l'un vient tôt, l'aute vient tard; l'un eſt en farot, l'aute en jaquet; l'un ſort du bordel, l'aute du cabaret; ſtila dort, ſtila eſt ſaoul, & ſont tous arrangés com les ch'napans qui aviont dévaliſé l'hôtel d'Caſtrie. Ce Baſile, avec les grâces d'un cercueil, monte en chaire pour japper contre les émigrés & les ſeigneurs; c'tabé Fauchet, avec ſon viſage ſans viande & ſes yeux voirons, grimpe par derrière, com ſi voulions l'y donner t'un lavement d'barbarie avec un chalumiau d'trippes, & jure com un damné contre Dieu & ſes ſaints; cet Iſnard, couleur de ſucre d'orge, arrive auſſi

auſſi pour dégoiſer ; y parlioit tous trois, & ſe diſputiont à qui eſt l'pu fort t'en gueule ; tous les autres prenont part à la diſpute, y beugliont tous à la fois ; t'é un gueux, t'é zun coquin, t'é zun voleur, t'é zun fripon : y zont tous raiſon. Au milieu de ce boucan, le maître à tretou, en brandillant ſa cloche, dit com ça ; qu'ceux qu'avont mon intention, s'leviont. Patatra..... les mains, les culottes, les pattes, tout zeſt en l'air ; la jugerie eſt finie ; & un tas de vielles chaudières à cervela que ſont là tout exprès, font un autre ſabat z'en magniere d'applaudiſſement.

M. RISSOLE.

Puiſque vous blâmez tout ce qu'ont fait ces meſſieurs de l'aſſemblée, c'eſt-à-dire, que vous applaudiſſez à ceux qui appellent la guerre en France, & tous les malheurs qui la ſuivent

Madame COCASSE.

Moi, je dis qu'y n'y aura pas d'malheurs que pour ceux qui voudriont ne pas s'amender & continuer le déſordre.

BONGRAIN, *avec le ton de la plaiſanterie.*

Mais cependant, madame Cocaſſe, ſi les ennemis entriont dans les maiſons pour violer ?

Madame COCASSE.

Bath ! bath ! violer ! ah ! on n'en meurt pas, arrive qui plante.

M. RISSOLE.

N'eſt-ce pas une infamie, pour des princes Français, de ſolliciter la deſtruction de leur patrie ?

M. DE FORDAC.

Dites la conſervation, monſieur, c'eſt à eux, c'eſt à leurs efforts qu'elle ſera due. Les princes Français ne ſont-ils pas les premiers ſujets de l'état, les premiers défenſeurs de l'autel & du trône ? ne doivent-ils pas compte à la nation & à la poſtérité de l'exiſtence de l'un & de l'autre ? Doivent-ils dès-lors ſouffrir l'orgueil outrageant de ſujets rebelles qui les ont avilis dans la perſonne du roi, & qui d'un autre côté ont avili le monarque par les traitemens indignes qu'ils ont faits à ſa famille ?

M. RISSOLE.

Heureuſement que tous ces princes ne ſont pas de grands généraux. Ce n'eſt pas au feu que MONSIEUR eſt habitué.

M. DE FORDAC.

Il a toujours prouvé de la prudence dans ſa conduite, & la prudence eſt la première qualité de ceux qui commandent.

M. RISSOLE.

La science militaire est le fruit de l'expérience, & M. d'Artois est bien jeune.

M. DE FORDAC.

Oui, mais il est devenu bien grand. Comme son aïeul, comme Henri IV, son âme s'est formée à l'école du malheur; depuis trois ans il a vécu des siècles.

M. RISSOLE.

Pour M. de Condé, je n'ai rien à en dire.

M. DE FORDAC.

Vous pouvez, monsieur, vous taire sur son compte, la noblesse & tous les bons Français en parleront pour vous. Il avoit fait ses preuves de talens & de courage; mais son âme n'étoit pas connue toute entière; il falloit les circonstances actuelles pour juger de toutes ses vertus.

M. RISSOLE.

Ah! ils auront beau faire, il faudra bien que ça aille, nous avons tous prêté le serment.

Madame COCASSE.

Eh ben! si je l'ont prêté, je ne l'ont pas donné, on nous le rendra.

M. RISSOLE.

Il y a long-tems qu'il nous tarde de voir

de près tous ces ennemis qu'on annonce ; ah ! nous voulons les arranger de la bonne façon !

Madame COCASSE.

Fait bon parler quand zon eſt loin, j'avons ben vu auſſi des chiens japer contre la lune.

M. RISSOLE.

Quand toutes les puiſſances ſe mêleroient de la querelle, ils ſeroient peut-être deux cent mille hommes : qu'eſt-ce que c'eſt que cela vis-à-vis de nous ? Eſt-ce qu'il n'y a pas en France un million de citoyens-ſoldats ſous les armes ?

Madame COCASSE.

N'vous y fiez pas, couſin, y faut ben des gros ſous pour faire un louis.

Madame LEDRU.

Ah ! ſeurement, j'ſerons ben défendus ; on enverra t'auſſi à la bataille Caca-Bombon avec Royal-Pituite, ces allumettes ſans ſoufre, ces poivriers de S. Côme, au viſage à la crême & aux yeux mitonnés.

Madame COCASSE.

Ma foi ! je ne voudrions pas mettre à fond perdu ſu les mollets, j'avons peur qu'i ne tumbent zen courant.

M. RISSOLE.

Vous plaiſanteriez moins, meſdames, ſi

vous nous voyez manœuvrer ; nous avons mis à notre tête des gens dont nous sommes bien sûrs : le capitaine de notre compagnie est M. Canullon, l'apothicaire du coin de la place : ah ! c'est un fier homme ; il est brave comme un César.

Madame LEDRU.

Pargué ! vous n'aurez pas besoin d'apothicaires, les Autruchiens vous purgeront ben sans eux.

BONGRAIN.

Je trouvons au contraire que c'est ben penser : Cara nous demande toujours des piques, des piques, jarnigoi ! moi je disons d'zapothicaires, d'zapothicaires : si j'en pouvions trouver cent mille, tout seroit baclé ; dès que les Autruchiens les verrionț y tournerioṇt le derrière, n'y auroit pas une goute de sang de répandu.

Madame COCASSE.

Ça me rappelle que j'ons t'entendu dans une chanson, les campagnes que vouliont faire les volontaires.

Madame LEDRU.

Conte nous ça, commère, toi qui chante.

Madame COCASSE.

Attendez, que j'la ratrappions..... ah ! la voici.

PLAN de campagne des volontaires, pour 1792.

Air : *Colinette au bois s'en alla, de Nicodême dans la lune.*

On bat la générale au camp
Des émigrans,
Des Allemands ;
Plan, plan, rapataplant.
Plan, plan, rapataplant,
Bender fait le commandement,
De vous charger, tambour battant,
Plan, plan, rapataplant :
Plan, plan, rapataplant.
Le trouble se met dans vos rangs,
Le gros canon brutalement
Vient rompre la tête :
Pata pata pan, pan, pan, pan, pan, pan, pan,
Pan, pan, rapatapant,
Alors prudemment
La retraite
Se fait en courant.

M. DE FORDAC.

Mais j'entends bien du bruit à la cuisine : qu'est-ce que veut tout ce monde ?

Madame LEDRU.

Ah bonguieux ! j'ſons perdus ; voici la nation qu'arrive.

Vingt fuſiliers de la nation entrent dans la ſalle, ayant à leur tête un lieutenant, un officier municipal en écharpe, & un curé conſtitutionnel.

LE MUNICIPAL *s'adreſſant au curé conſtitutionnel.*

Voyez, monſieur, ſi la perſonne qui vous a maltraité ſe trouve à cette table, je vais la faire arrêter

LE CURÉ *montrant Bongrain.*

Monſieur, le voilà ; c'eſt un laboureur de ma paroiſſe ; il n'aura pas la hardieſſe de nier les excès auxquels il s'eſt livré, & je vous prie de le faire conduire en priſon.

BONGRAIN.

Parbleu ! j'en ſuis ben loin de le nier : eſt-ce que je ne ſons pas pere de cette jeune fille ? Eſt-ce que je ne pouvons pas uſer de mon droit, & bailler une rincée à un gueux de moine que s'eſt venu faire curé pour l'engroſſer ? Jarnigoi ! je voudrions l'avoir tué.

Madame COCASSE.

Ce n'eſt parguez pas la premiere fois que ça lui eſt zarrivé ; j'avons reconnu tout d'abord s'te figure de prêtre ; c'eſt le pere Po-

licarpe, ce gros joufflu de carme, qui n'ſortiont pas d'la rue Trouſſe-Vache, & qu'a grugé tout le ſaint-fruſquain à la pauvre Jeanneton qu'il aviont enſorcelée.

LE MUNICIPAL.

Mais, M. le curé, eſt-ce qu'il y auroit de la vérité dans ces reproches ? Qu'avez-vous fait ?

LE CURÉ.

Un enfant, monſieur : je me ſuis apperçu qu'en promettant de n'être pas homme, on promettoit plus qu'on ne pouvoit tenir ; j'ai levé les yeux vers les loix régénératrices de la France, j'ai vu qu'elles me rendoient l'exercice des droits de l'homme ; qu'elles avoient abattu l'idole du préjugé & du fanatiſme ; j'ai ſuivi les doux mouvemens de la nature ; j'ai pris une femme jeune & ſage, dont je dirigeois la conſcience, & dont l'âme toute entiere m'étoit connue ; j'ai invoqué le grand architecte de l'univers ſur la ſincérité de mes ſermens envers elle ; il a béni mon union, ma femme eſt enceinte. Je veux nommer mon fils *Mirabeau* ; j'eſpere qu'il remplacera ce grand-homme. Pour que des influences heureuſes entourent ſon berceau, je veux prier M. Briſſot d'être ſon parrain, l'aſſemblée nationale d'être

sa marraine, & le tombeau de Voltaire sera les fonts sacrés où il sera baptisé, au nom de la nation, de la loi & du roi.

M. Rissole & tous les volontaires : bravo, bravo, mille fois bravo.

M. Rissole.

Il faut, messieurs, qu'on dresse procès-verbal d'un événement qui est le triomphe de la liberté, qu'on l'envoie à l'assemblée nationale, en la suppliant d'accorder à M. le curé, pour présent de nôce, le premier évêché vacant.

Le Municipal, *avec tous les gardes nationaux.*

Oui, oui, cela est juste, cela est juste.

Bongrain.

Comment ! sacrebleux, est-ce que je ne sons pas pere donc ? Est-ce qu'on peut prendre ma fille contre mon gré ? Je ne voulons pas moi, qu'elle soit madame la curesse.

Le Curé.

Pere Bongrain, vous ignorez les bases de notre auguste constitution ; ce sont les principes de la nature reconnus. Vous avez été élevé par vos pere & mere, vous avez élevé votre fille : c'est une dette que vous avez acquittée, & dont elle s'acquittera à son tour : elle ne vous doit rien, elle est libre ; &

m'ayant choisi pour son époux, vous ne pouvez combattre un penchant que la nature a approuvé, en me donnant la certitude d'être bientôt pere. Tout ce que je dois aux larmes de mon épouse, c'est de vous pardonner vos procédés, de les oublier, & de prier ces messieurs de vous faire grâce comme à mon beau-pere.

Madame COCASSE *à demi-voix.*

Il a peut-être engeolé mille filles de la sorte: c'est un chien d'aumônier du cheval de bronse; un meuble du Châtelet; que Charlot l'endorme. Ah j'serions reine long-tems avant de faire godard zun mâtin d'la sorte. Si j'étions le père, j'serions jouer à sa nôce le violon d'saint Jean-des-mentriers d'la rue Saint-Martin, qui n'auroit pu l'envie d'faire d'zanfans.

M. RISSOLE.

Parbleu! M. Bongrain, vous êtes trop heureux d'avoir trouvé un gendre aussi pénétré des grands principes de la constitution; cela fait l'éloge du bon goût de Mlle. votre fille; & bien sûrement elle aura le bonheur d'être dans peu la femme d'un évêque.

BONGRAIN *se jetant aux genoux du Municipal.*

C'est en vous que je mettons notre confiance; c'est un coquin, monsieur le muni-

cipal, j'en répondons : y a pu de dix filles dans le village qu'il a manigancé de la sorte. C'est tout comme un verrat, monsieur le municipal, que Lucifer a champé cheux nous pour not damnation. Jarnigoi, je sons pere, que j'ammenions ma fille ; boutez-la, s'il le faut, en prison avec moi ; mais que je la tirions des griffes de ce maudit fermenteux.

LE MUNICIPAL.

J'accorde votre grâce à la demande de tous ces messieurs ; vous n'irez point en prison, relevez-vous, vous êtes libre. Quant au mariage de votre fille, je ne puis que me conformer à la loi : voici le décret :

Air : *Colinette au bois s'en alla,*

Du saint père on se moquera,
Et l'on croira
L'ami Mara, (1)
Ta la deri dera, ta la deri dera :
Tout prêtre qui serment fera,
Avec fillette couchera,
Ta la deri dera, ta la deri dera,
Pour faire soldats à l'état,
Avec vigueur il déploiera
Tous les droits de l'homme :
Ta deri dera la la la la la la,
Ta la deri dera,
N'y a pas de mal à ça ;
C'étoit Rome
Qui trompoit sur ça.

(1) Mara, dans sa Feuille périodique, se dit l'ami du peuple ; & en conséquence il l'a continuellement sollicité au pillage, au meurtre, à l'insurrection, enfin *au plus saint des devoirs.*

221

M. RISSOLE.

Rien de plus juste que cette loi, il n'y a plus de vœux en France, les hommes y sont libres de suivre toutes leurs volontés : on doit se réunir pour écraser ceux qui réclameroient des droits ou des biens qui les distingueroient. Tous égaux, tous souverains, ni Dieu, ni roi ne doivent exercer sur nous quelqu'espece de despotisme. Voilà les grands principes qui vont appeler les étrangers jaloux de goûter tout le bonheur que nous devons à notre sublime constitution.

Méme Air.

Chacun en France heureux sera :
On pillera,
On brûlera,
Ta la deri dera, ta la deri dera ;
Clergé, noblesse on chassera,
Dieu, roi, princes & cætera :
Ta la deri dera, ta la deri dera ;
En papier l'or se changera,
Liberté plénière on aura,
Sur bonne patente.
Ta deri dera, la la la la la la,
Ta la deri dera,
Pour ce bonheur-là
Qui le tente,
L'étranger viendra.